

# Femmes de

*par Marieke Louis & Annabelle Allouch*

---

**Si, dans un système républicain, les femmes d'élus n'ont en principe aucun rôle politique à jouer, elles tiennent en pratique un rôle décisif dans la carrière politique de leur conjoint. La sociologue Christelle Gris a mené une longue enquête de terrain sur ces femmes.**

---

**Christelle GRIS** est sociologue indépendante, spécialisée dans les questions de santé au travail, et chercheuse associée au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) depuis 2016. Docteure en sociologie et en science politique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle y enseigne les sciences sociales depuis 2013.

Sa thèse, consacrée aux femmes d'élus et publiée en 2021 sous le titre *Femmes d'élus. Sociologie d'un second rôle* (Le Bord de l'eau) éclaire à nouveaux frais la question de la professionnalisation politique.

***La Vie des idées* : Diriez-vous que les femmes d'élus sont des « invisibles » de la vie politique française, y compris dans ce contexte d'élection présidentielle ?**

**Christelle GRIS** : Chaque élection présidentielle s'accompagne pour les candidats d'un dévoilement de certains aspects de leur vie privée : ce phénomène de « peopolisation » de la vie politique n'est certes pas nouveau, mais il s'accroît depuis les années 2000, au point que ce « dévoilement » privé fait désormais partie intégrante de la communication politique. Il s'agit pour eux, non seulement de répondre ou de se

contraindre à une certaine « transparence » de leur vie privée imposée de l'extérieur (par les journalistes, par les électeurs, etc.), mais également, de manière plus ou moins stratégique, de mettre en scène utilement leur vie conjugale à des fins électorales. Les épouses de présidentiables viennent par exemple, par leur présence ou leurs témoignages, attester des « bonnes mœurs » privées du candidat et de son intégrité, comme l'avait montré avant moi Christiane Restier-Melleray<sup>1</sup>.

Mais en dehors de ces périodes, et de quelques « scandales » (par exemple, « l'affaire » Gayet-Hollande en 2014), les femmes d'élus demeurent relativement invisibles en France. Rappelons qu'elles n'ont pas à être visibles au sein d'un régime républicain. Attribuer un statut officiel au conjoint ou à la conjointe reviendrait en effet à lier la souveraineté à une personne physique, ce qu'excluent les principes fondateurs de la République, et ce malgré la présidentialisation du régime sous la V<sup>e</sup> République, la personnification du pouvoir et la mise en scène croissante de l'intimité. Il n'y a donc aucune règle, ni juridique ni protocolaire, qui vient définir le rôle des femmes d'élus. Quoiqu'en dise régulièrement la presse, les « règles » appliquées par le service du Protocole n'imposent en rien la présence des conjointes, y compris celles des chefs du pouvoir exécutif.

***La Vie des idées : Comment travailler, en sociologue, sur des questions apparemment intimes sans tomber dans un voyeurisme typique d'une certaine « presse people » ?***

**Christelle GRIS :** C'est d'abord le choix de préserver le strict anonymat de mes enquêtés et la confidentialité des propos que j'ai recueillis qui permet d'éviter un tel écueil. J'ai en effet travaillé à masquer l'identité des différentes personnes que j'ai rencontrées, quel que soit leur statut ou leur mandat. Ce positionnement est bien sûr déontologique (et une condition nécessaire au recueil de témoignages), mais il a également été pour moi l'occasion de sélectionner rigoureusement les données indispensables à l'analyse, pour mieux laisser de côté celles qui ne l'étaient pas, celles qui n'auraient eu d'autre objet que de nourrir l'appétit « voyeuriste ». Respecter l'anonymat et la confidentialité tout au long de ma démonstration est donc un choix qui vise à rappeler le statut scientifique de ma démarche, et à me démarquer du registre « léger » souvent adopté quand il s'agit de traiter des « femmes d'élus » : il ne s'agit en aucun cas dans mon ouvrage de révéler l'histoire intime de telle ou telle personne connue de tous et toutes ou d'en susciter la curiosité ; il s'agit au contraire

---

<sup>1</sup> Christiane Restier-Melleray, 1999, « La femme du présidentiable, une figurante engagée » in Pierre Mazet & Yves Poirmeur (dir.), *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, p. 87-159.

de rendre compte, à partir d'une diversité de cas individuels et anonymes, des conditions pratiques, et parfois très prosaïques, de l'activité politique. Pour le dire autrement, l'anonymat est un outil utile pour rappeler au lecteur, tout au long de la démonstration, ma volonté de traiter rigoureusement ce sujet, de tenir à distance les préjugés sur mon objet et d'en apporter une autre grille de lecture, plus « sérieuse » que celles qui sont proposées d'ordinaire.

Pour rendre cela possible, j'ai mobilisé une variété d'outils méthodologiques à disposition des sciences sociales (136 entretiens, 2 enquêtes ethnographiques, des archives du Protocole, des données quantitatives compilées à partir des informations fournies par la Haute autorité pour la Transparence de la Vie publique (HATVP)). Et c'est là encore un moyen essentiel d'éviter l'écueil que vous pointiez. En particulier, j'ai rencontré 63 femmes d'élus aux profils sociaux variés et de générations différentes (et dont les conjoints sont de tout bord politique, et occupent quasiment tous les types mandats existants – du conseiller municipal jusqu'au ministre, en passant par les parlementaires et les divers mandats locaux). À titre comparatif, j'ai rencontré 9 maris d'élues et leurs conjointes ainsi que 5 femmes élues. Dans tous les cas, il s'agissait de couples hétérosexuels.

La dernière façon pour moi d'éviter l'écueil d'une approche trop typique de la « presse people », c'est de travailler à restituer finement les différentes dimensions du soutien conjugal à la carrière politique. Pour cela, j'ai fait le choix de ne pas structurer mon ouvrage sous la forme d'une présentation successive de « modèles » de soutien. Car cela m'aurait imposé d'axer la typologie soit sur les ressources apportées par les conjointes soit sur les profils sociaux des femmes. Mais une telle structuration ne m'aurait pas permis, ou insuffisamment, de croiser les différentes dimensions du soutien conjugal avec les variables sociales et de rendre compte de leur imbrication complexe. Or c'est précisément cette complexité que je cherchais à restituer dans mon analyse. Par ailleurs, un découpage sous forme de « modèles » aurait imposé une dimension trop figée, qui n'aurait pas tenu compte des évolutions du soutien au cours de la carrière électorale.

***La Vie des idées* : Vous interrogez les conditions matérielles des pratiques politiques en les traitant par les femmes d'élus à partir de la notion de « maisonnée politique ». Qu'est-ce qui vous a amenée à mobiliser cette notion ? En quoi complète-t-elle selon vous celle d'« entourage politique » ?**

**Christelle GRIS** : Les travaux consacrés aux « entourages politiques » contribuent à déconstruire le mythe héroïque de l'ascension solitaire des élus, en

révélaient le rôle que joue toute une série de personnages qui entourent les élus. En dévoilant le rôle des conjointes d'élus, je m'inscris donc dans le prolongement de ces recherches. Mais ces travaux ne portent pour l'essentiel que sur les « entourages » rémunérés et n'offrent finalement que peu d'outils pour penser les autres formes de soutien à la carrière électorale. Pour les compléter, je me suis inspirée des recherches menées en sociologie et en anthropologie de la famille, sur le soutien familial dans la prise en charge de la dépendance et de l'usage qu'elles font du concept de « maisonnée »<sup>2</sup>. L'idée derrière ce concept, c'est d'étudier un ensemble de personnes (un collectif) qui se regroupent pour assurer au quotidien la (sur)vie du groupe et se mobilisent derrière un objectif commun (une cause commune), au-delà de leurs intérêts individuels<sup>3</sup>. Appliqué à mon objet d'étude, ce concept aide à penser, non seulement l'organisation des *maisonnées politiques*, mais également les conditions de mobilisation pour la *cause électorale*. Cela permet d'appréhender l'ensemble des ressources qui sont mises en commun pour servir la carrière politique, ainsi que le partage des rétributions retirées de l'activité politique en vue de comprendre les « intérêts » à y participer. Mais cela permet aussi de rendre compte du caractère instable du groupe mobilisé pour la cause électorale : la coopération au sein de la maisonnée politique n'est jamais définitivement acquise ; sa survie suppose un investissement réciproque des conjoints pour continuer à faire couple. Avec ce concept, on peut donc également réfléchir aux conditions de maintien de la maisonnée, aux ajustements qui lui sont nécessaires.

En plus de ce concept, la notion de « dot » m'a permis de rendre compte de l'apport un peu plus spécifique des femmes qui sont en couple avec un *élu professionnalisé*. Dans le régime juridique dotal, qui a pris fin dans les années 1960, la « dot » correspondait aux biens (trousseau, fortune, meubles, etc.) que la femme apportait en se mariant et qui étaient mis à disposition et gérés par le mari. Dans le cas des femmes d'élus, la « dot » qu'elles apportent est largement immatérielle, mais en quelque sorte comme dans le régime dotal, elle vient soutenir la carrière électorale du mari et, plus largement, subvenir aux différents besoins de la famille. Si on entre un peu plus dans le détail, les « biens dotaux » qui sont « placés » dans la maisonnée politique sont assez variés : ils peuvent être tenus en héritage de leurs parents (un patronyme, une fortune, un apprentissage de manières d'être ou de se tenir, etc.) ; mais

---

<sup>2</sup> Florence Weber, *et al.*, dir., 2003, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

<sup>3</sup> Sibylle Gollac, 2003, « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », in Florence Weber, *et al.*, dir., 2003, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, p. 274-311.

ils peuvent bien sûr aussi être constitués ou accumulés par les femmes elles-mêmes (titres scolaires, réseaux relationnels, savoir-faire militants, ressources économiques, etc.). Ces « dots » apportées par les femmes d'élus ont une fonction de catalyseur : elles viennent augmenter le rendement politique des ressources dont disposait initialement l' élu. Mais pour être « utiles » à la carrière électorale, ces dots doivent être composées de ressources adaptées aux « besoins » de l'activité politique : cela signifie donc que leur contenu doit se modifier, s'ajuster en fonction des évolutions de la compétition politique. Autrement dit, toutes les femmes d'élus participent d'une manière ou d'une autre à la carrière électorale : il n'y a pas de séparation du public et du privé au cours du processus de professionnalisation politique ; mais les formes de soutien apportées par les femmes se modifient, se recomposent, sont plus ou moins visibles, selon le moment de cette professionnalisation. Il est sans doute utile de préciser que, pour moi, l'analyse des mécanismes de « mise à disposition » de ces « dots » ne doit pas négliger leur dimension affective : il ne s'agirait pas de les interpréter trop rapidement sous l'angle d'un calcul d'intérêt purement utilitariste visant à accroître les bénéfices économiques, sociaux ou symboliques que l'on peut retirer de l'activité politique. Par exemple, les femmes qui se sont « converties » à l'engagement militant me racontent toutes qu'elles s'engagent « *par amour* » pour leur conjoint, « *pour faire tenir leur couple* » et que finalement elles « *prennent goût* » au militantisme, « *s'attachent* » aux militants du parti et finissent par « *y trouver leur compte* ».

Grâce à tous ces outils conceptuels, j'essaie d'inviter à renouveler le regard sur les femmes d'élus, sur leur rôle dans la professionnalisation politique de leur mari. Car souvent, lorsque le rôle d'une femme d' élu apparaît dans un portrait, dans une trajectoire politique, dans un scandale, il est interprété comme étant la trace d'un « ancien temps » ou d'une « façon artisanale » de faire de la politique. Comme si la professionnalisation politique supposait une séparation de la sphère publique et de la sphère privée, comme si la professionnalisation politique supposait que les femmes d'élus soient non seulement invisibles, mais surtout « inutiles » dans la carrière de leur mari. Or ce que mon travail montre, c'est qu'en réalité, la professionnalisation politique ne se fait pas sans les épouses : c'est une fiction intellectuelle d'imaginer que l'on puisse déconnecter la vie privée des élus de leur vie politique, d'envisager la professionnalisation des hommes politiques sans tenir compte de la place de leurs femmes. On pourrait d'ailleurs compléter la définition classique de la professionnalisation politique formulée par Max Weber. Lorsqu'il y a professionnalisation politique, ce n'est pas seulement l' élu-e qui se met à vivre *pour* et *de* la politique, mais également sa conjointe ou son conjoint.

***La Vie des idées : Doit-on conclure que la carrière politique s'accompagne d'une certaine sélectivité conjugale ?***

**Christelle GRIS :** Oui, en effet. Les femmes qui sont en couple avec un élu ne sont pas « choisies » au hasard dans l'espace social : elles ont un profil particulier ! Au sein de mon corpus, j'observe une évolution du profil des femmes dans le temps. Jusque dans les années 1970, les conjointes d'élus disposent surtout de savoir-faire relationnels : elles soutiennent principalement la carrière de leur mari en menant un travail d'entretien d'un réseau associatif. On peut mettre ce constat en regard de l'état particulier du champ politique : au cours de cette période, la carrière électorale s'adossait encore beaucoup à de petites entreprises individuelles plutôt qu'à des partis politiques. Mais par la suite, on observe des transformations majeures, en particulier à partir des années 2000 : une médiatisation croissante, une complexification juridique et une « inflation législative » notamment. Et à partir de cette période-là, les femmes d'élus mettent, au service de leur conjoint, plutôt des savoir-faire en matière de communication ou de droit ainsi que, pour certaines, une relative expertise du fonctionnement des institutions politiques. Ce sont des compétences qu'elles ont acquises au cours de leurs études, mais aussi au cours de leurs carrières professionnelles puisque, les femmes de moins de 45 ans travaillent toutes dans les domaines de la communication et du droit (chargée de communication au sein d'agences, d'entreprises ou de diverses institutions publiques ; juristes, avocates, hauts-fonctionnaires, etc.). Le profil social de l'actuelle « Première Dame », Brigitte Macron, en donne une illustration : si elle est connue du grand public comme professeure de lettres, elle est aussi professeure de théâtre et a eu une première carrière (certes courte) d'attachée de presse.

Mais il y a des nuances selon que l'élu est engagé dans une carrière politique nationale ou dans une carrière politique locale. Car le fonctionnement de chacun de ces espaces n'est pas tout à fait identique. C'est par exemple le cas des modalités de médiatisation des élus. À l'échelle nationale, c'est plutôt la visibilité dans la presse nationale, dans les grands médias audiovisuels, et plus récemment sur les réseaux sociaux, qui vont contribuer à construire une certaine notoriété. Ce besoin correspond bien aux compétences des jeunes femmes de ministres formées à la communication : elles maîtrisent l'écriture de discours, la préparation d'interventions dans les médias et la rédaction de communiqués de presse. C'est moins le cas des jeunes femmes communicantes et mariées à des élus locaux : elles ont surtout des compétences en infographie ou en communication interne, et sont donc plutôt en mesure d'améliorer le visuel des documents de campagne ou les modalités d'animation des réseaux de

soutien pour moderniser les outils militants traditionnels. Or à l'échelle locale, le travail de terrain (tractage, affichage, réunions militantes, etc.) demeure encore essentiel pour construire ou entretenir sa notoriété locale.

***La Vie des idées* : Vous étudiez le rôle des femmes d'élus dans la construction de la carrière politique des « notables ». Comment se réorganise plus particulièrement la division du travail politique au sein de ces couples ?**

**Christelle GRIS** : Les « notables », c'est-à-dire des personnalités qui se font élire « sur leur nom », grâce à leur notoriété locale, ont en quelque sorte une double carrière : l'une nationale, l'autre locale. Car dans ces situations-là, l'élu est absent de son territoire d'élection plusieurs jours par semaine, voire plus s'il est ministre. On peut alors observer une division du travail politique au sein du couple : il n'est pas rare que l'épouse « tienne » la circonscription en assumant le travail relationnel nécessaire au maintien ou en renforcement du système notabiliaire. Au point parfois que la femme s'engage elle-même directement en politique. Bernadette Chirac en est sans doute un exemple assez éclairant : elle a entretenu la notoriété et l'ancrage de son mari en Corrèze en devenant élue locale à partir de 1971.

Lorsque l'élu est professionnalisé exclusivement à l'échelle locale, les conjointes peuvent également apporter et transmettre à l'élu un réseau de relations ancrées localement (capital social d'autochtonie) utiles à la carrière politique. Il peut s'agir d'un capital social accumulé de génération en génération au sein de leur famille (« hériter » du mandat de son beau-père, hériter des réseaux professionnels de sa belle-famille et de sa notoriété locale, etc.) ou bien d'un capital social que les épouses accumulent en leur nom propre (*via* des réseaux associatifs ou dans le cadre de leur activité professionnelle). Les caractéristiques sociales des réseaux apportés par les femmes renvoient à leurs propriétés sociales. Cela s'accompagne d'un clivage partisan au sein de mon corpus : tandis que les femmes de droite et du centre mobilisent des réseaux diversifiés socialement, celles de gauche s'appuient sur des réseaux exclusivement populaires.

***La Vie des idées* : Que sait-on de l'organisation domestique et familiale de ces maisonnées politiques ? Présente-t-elle des caractéristiques particulières dans le cas des maris d'élus que vous avez rencontrés ?**

**Christelle GRIS** : Les femmes d'élus réalisent un important travail d'intérieur, indispensable à la survie quotidienne des maisonnées politiques. Mais ce travail d'intérieur n'est pas exercé de manière uniforme : selon leur niveau de diplômes, leur

âge et l'écart de statut entre les conjoints, les manières d'organiser le travail domestique vont varier (externalisation de certaines tâches, recours à un personnel rémunéré, etc.). Sur ce point, mes données ne s'écartent pas des grandes tendances nationales en matière d'organisation domestique et d'inégale répartition des tâches entre hommes et femmes au sein des couples hétérosexuels. En revanche, on peut noter que, souvent, les tâches domestiques prises en charge par les élus ont la particularité d'être facilement convertibles en une activité politique utile à leur carrière (courses au marché, accompagnement des enfants à une sortie sportive, etc.), ce qui permet de rationaliser le temps de l'homme politique en imbriquant vie publique et vie privée. Par ailleurs, le travail domestique accompli par les femmes n'est pas seulement utile au sein de l'espace privé : leurs savoir-faire domestiques peuvent être mobilisés dans une visée plus politique ou militante (sous la forme d'un soutien logistique à la confection des buffets à la fin des meetings, de « *remontées du quotidien* » pour « *ramener les pieds sur terre* » à l'élu, de gestion de l'image publique – en particulier en matière de conseils vestimentaires).

Quant au cas des maris d'élues, on peut observer une relative inversion des rôles domestiques traditionnels seulement à certaines conditions : lorsque la femme occupe un statut social supérieur à celui de son conjoint, ce qui est plus souvent le cas lorsque l'élue est professionnalisée. Par ailleurs, les maris d'élues peuvent également convertir certaines compétences domestiques en appui direct au mandat politique, mais ces compétences ne sont pas identiques à celles mobilisées par les femmes d'élus : par exemple, le principal soutien logistique spécifiquement masculin est la prise en charge du transport (« *j'étais son chauffeur personnel* »).

***La Vie des idées : Et qu'en est-il alors de ces femmes d'élus qui occupent elles-mêmes un mandat ? La double carrière politique est-elle tenable dans un couple ?***

**Christelle GRIS :** La double carrière politique est tenable sur le long terme, mais à certaines conditions ! D'abord, ces doubles carrières interviennent généralement lorsque le couple n'a pas ou plus d'enfants à charge. Sinon, comme la politique est une activité chronophage, la prise en charge des tâches parentales devient rapidement un obstacle à la carrière d'au moins un des membres du couple. Par ailleurs, pour que le couple dure, il faut que les deux carrières ne se concurrencent pas. Ce qui suppose déjà que les deux conjoints soient engagés dans le même parti. Et puis cela implique aussi que les carrières n'aient pas le même degré de prestige, car il faudra, à un moment ou à un autre, pouvoir donner priorité à une des deux carrières. Le couple soutiendra prioritairement celui ou celle qui est le ou la plus doté-e



politiquement. Généralement, c'est l'homme dans le couple qui est le plus doté politiquement ; donc c'est plus souvent la carrière de l'homme qui est favorisée.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 8 avril 2022